

Paris, le 22 septembre 2023

#AnnoncesSNU

Non à un SNU gadget, oui à un SNU s'appuyant sur l'universalisation du Service Civique

Prisca Thévenot, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et au SNU, a annoncé mercredi sur BRUT qu'elle voulait tendre vers « une obligation qui sera une généralisation » du SNU. Quelle que soit l'option choisie pour la généralisation du « séjour de cohésion » expérimenté depuis 2019 et auquel se résume souvent le dit « SNU », Unis-Cité rappelle que 12 jours de « séjour de cohésion » ne constitueront jamais un « Service National » en tant que tel, et n'atteindront jamais les objectifs fixés au SNU : seul un vrai temps de « service à la collectivité » permettant aux jeunes d'être et de se sentir utiles à la communauté nationale et de s'enrichir par un engagement citoyen de terrain, pourra y répondre. C'est tout le but du Service Civique déployé depuis 2010, et sur lequel devra s'appuyer tout projet de Service National.

12 jours de séjour de cohésion ne constitueront jamais un service national

Permettre aux jeunes de « servir la Nation » et d'agir concrètement pour l'intérêt général pendant une durée suffisamment longue pour que leur contribution soit utile et remarquée, tel est le sens d'un « service national ». Permettre aux jeunes de se sentir acteurs de la société, et valorisés comme tels, telle est l'unique manière de leur faire découvrir l'engagement citoyen et de les aider à trouver leur place dans la société. Un séjour de cohésion de 12 jours, aussi intéressant et bien organisé soit-il, ne remplira jamais seul ces objectifs.

Unis-Cité invite donc le gouvernement et la représentation nationale à intégrer la généralisation du Service Civique au projet de Service National Universel.

Le Service Civique a été créé en 2010 pour donner une suite, civile et volontaire, au service national suspendu en 1996. Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à l'intérêt général et de gagner en expérience et compétences, tout en étant indemnisés et accompagnés. L'expérience de terrain a montré que cette durée est essentielle pour permettre aux jeunes de remplir des missions réellement utiles à la collectivité et de gagner en expérience, compétences, et maturité. Le service civique est par ailleurs souvent un temps de mixité sociale, permettant à des jeunes de tous milieux d'agir ensemble sur des actions communes pendant une durée suffisamment longue pour impacter durablement leur vision de l'autre.

Un SNU n'aura de sens que s'il intègre, comme « temps de service » après le « temps de l'instruction », la généralisation du Service Civique.

Pour aller plus loin : [Liberté, Egalité, Et ? Pour un autre service national](#)

Contact presse : Nadia Martini – 07 64 55 85 90 nmartini@uniscite.fr

Contact institutionnel : Chloé Vantorre – 07 61 63 26 94 cvantorre@uniscite.fr

Retrouvez-nous : uniscite.fr - Facebook [Unis-Cité](#) - Twitter [@uniscite](#) – LinkedIn [Unis-Cité](#) – Instagram [@uniscite](#)

A propos d'Unis-Cité : L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une année de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de 122 agglomérations en France métropolitaine et à la Réunion, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné 40 000 jeunes dont plus de 12 500 en 2022, dans un Service Civique « collectif » permettant la mixité sociale, et accompagne tous les acteurs de l'intérêt général dans leur appropriation du Service Civique. www.uniscite.fr

A propos du Service Civique : Cherchant à donner une suite au service national suspendu en 1996, le service civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Volontaire, il propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Ils perçoivent une indemnité mensuelle (~609 €), bénéficient d'une couverture sociale, d'une formation citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service. www.service-civique.gouv.fr